

Depuis 2016 la formation initiale du policier genevois se déroule à l'Académie de police de Savatan. Sur la base de cette information, une FAQ est mise à votre disposition.

*Ce document, état au 1er janvier 2017, est susceptible d'être modifié en raison de l'évolution du dossier. Pour la facilité de lecture, seule la forme masculine est utilisée.*

**Combien de départs d'école sont prévus par année ?**

En fonction des besoins de l'employeur, deux départs d'école sont prévus. Le premier en avril et le deuxième en octobre.

**Combien d'aspirants est-il prévu par école ?**

Le Département fixe le nombre d'aspirants par école, en fonction des besoins et du budget de l'Etat.

**La formation initiale, sous la forme d'une école unique, persiste-t-elle ?**

Le concept de formation initiale unique est définitivement déployé.

**Les aspirants genevois évoluent-ils avec ceux des cantons du Valais et de Vaud ?**

Oui, totalement !

**Quelle est la durée réelle de la formation ?**

12 mois de formation, dont 1 mois de vacances et 1 mois de stages pratiques.

**Où l'aspirant va-t-il suivre son stage pratique d'un mois *durant* son école de police ?**

Au sein de son Corps de police, donc à Genève pour les aspirants de la police cantonale genevoise.

**Où l'aspirant va-t-il suivre ses 3 stages pratiques *après* son école de police ?**

L'aspirant effectue ses stages pratiques à la Police cantonale genevoise. Les stages sont d'une durée de 3 x 6 mois et le dernier stage s'effectue dans le domaine d'affectation.

**L'aspirant genevois doit-il apprendre aussi les lois valaisannes et vaudoises ?**

Non.

**L'aspirant genevois est-il formé exclusivement par des instructeurs genevois ?**

Non. Les aspirants genevois pourront travailler avec d'autres instructeurs (mentors) en provenance d'autres cantons.

**Où se déroulent les examens pour le brevet fédéral de policier ?**

Selon un principe permanent, l'école qui forme organise et dirige les épreuves des examens du brevet fédéral.

### **Quelles sont les conditions de logement pour l'aspirant et dans quel degré de confort ?**

Aujourd'hui, sur le site de Savatan, le standard d'accueil de l'Académie de police est un standard équivalent à celui d'une école d'officier de l'armée. L'amélioration de ce standard est prévue. Des infrastructures d'hébergement sont en cours de réalisation. La prise en charge du logement est assurée par l'employeur tout le long de la formation. L'aspirant bénéficie durant toute l'année de formation, d'une structure d'hébergement, sans coût financier.

L'aspirant dispose d'une chambre qu'il partagera avec 5 ou 8 camarades au maximum. L'aspirant aura accès à une laverie, à une salle de détente (avec télévision), aux installations sportives (salle de force, salle de gymnastique, dojo, etc.). De plus, un accès aux Bains thermaux voisins de Lavey sera possible à des conditions privilégiées.

### **L'aspirant peut-il quitter le site de Savatan le soir en semaine ?**

Durant les deux premiers mois, l'aspirant est tenu de rester sur le site de l'Académie de police dans le cadre de l'exercice « INTEGRO », à l'instar de tous les aspirants des Corps partenaires. Il est en principe libre les week-ends, sauf instruction et/ou engagement particulier. Le reste de son année de formation, il est libre tous les soirs et peut donc quitter le site, mis à part, bien évidemment, lors de certains exercices particuliers.

### **L'aspirant a-t-il la possibilité de rentrer à son domicile durant les week-ends ?**

Oui, sauf exercice ou événement particuliers.

### **L'aspirant a-t-il la possibilité de rester sur le site de l'Académie durant les week-ends ?**

Oui. Il peut alors disposer des infrastructures sportives et de détente.

### **L'aspirant doit-il être de retour le dimanche soir ou peut-il rejoindre l'Académie le lundi matin et se présenter au premier cours du lundi ?**

Le premier événement de la semaine débute à Savatan le lundi à 6h40 par la préparation de la cérémonie du lever des couleurs (lever du drapeau suisse). Cette cérémonie débute à 7h30 et se termine à 8h00. Durant cette cérémonie, un orateur est régulièrement invité à prendre la parole devant les aspirants (Procureur Général, Conseiller d'Etat, chef d'entreprise, représentant d'une Autorité, etc.) Il s'agit d'un instant solennel, qui permet de débiter la semaine en cohésion et en discipline. Tous les cadres sont également présents.

L'arrivée sur le site de Savatan le dimanche soir déjà, est donc vivement conseillée, mais pas imposée.

### **Quel est le salaire de l'aspirant durant sa formation ?**

Le salaire reste inchangé à celui actuel, soit CHF 4'854.- brut.

**L'aspirant genevois risque-t-il de devoir exercer dans un autre canton ?**

Non. Son employeur est la République et Canton de Genève. Une fois sa formation initiale terminée, le policier rejoint les rangs de la Police cantonale genevoise.

Toutefois, durant l'année de formation, l'engagement de l'école d'aspirants est possible sur les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, et ce de plusieurs manières :

- Engagement urgent lié à un événement nécessitant l'emploi immédiat de ressources en renfort (avalanche, recherche de personne, battue, etc.).
- Engagement planifié lié à un événement opérationnel nécessitant le renforcement du socle sécuritaire de base et/ou d'un dispositif exceptionnel.

Et ce toujours dans le respect des règles d'engagement du corps «demandeur».